



LE PRINCE RAINIER III DE MONACO :
SA VIE, SON ŒUVRE

**ANNEXE AU "JOURNAL DE MONACO" n° 7.699
DU 15 AVRIL 2005**

RAINIER III, PRINCE DE MONACO

Né le 31 mai 1923 à Monaco, le Prince RAINIER III est décédé le 6 avril 2005 à 6h35 du matin au Centre Cardio-thoracique de Monaco des suites des affections broncho-pulmonaire, cardiaque et rénale qui avaient nécessité son hospitalisation dans ce Centre le 7 mars 2005.

Il est le fils de la Princesse Charlotte, Louise, Juliette, Duchesse de Valentinois, née le 30 septembre 1898, à Constantine, décédée le 16 novembre 1977 et du Prince Pierre-Marie-Xavier-Antoine-Melchior, Comte de Polignac, né le 24 octobre 1895 au Château de Kerscamp (Morbihan), devenu Grimaldi par Ordonnance Souveraine du 18 mars 1920, décédé le 10 novembre 1964.

Le 9 mai 1949, le Prince Rainier III succède à Son grand-père, le Prince Louis II. Cinq ans plus tôt, le 30 mai 1944, la Princesse Héréditaire Charlotte, Fille du Prince Louis II, dûment autorisée par lui, avait renoncé en faveur de Son fils, à Son titre d'Héréditaire et à la succession au trône de Monaco.

Le 18 avril 1956, le Prince Rainier III épouse Mademoiselle Grace-Patricia Kelly, née le 12 novembre 1929 à Philadelphie (Etats Unis d'Amérique), décédée le 14 septembre 1982.

De cette union sont nés trois enfants :

- La Princesse Caroline, Louise, Marguerite, le 23 janvier 1957 ;

- Le Prince Albert, Alexandre, Louis, Pierre, Prince Héréditaire, Marquis des Baux, le 14 mars 1958 ;

- La Princesse Stéphanie, Marie, Elisabeth, le 1^{er} février 1965.

Le Prince Rainier III est grand-père de sept petits-enfants :

- Quatre enfants de la Princesse Caroline :

- Andrea, Albert, Pierre, né le 8 juin 1984 ;
- Charlotte, Marie, Pomeline, née le 3 août 1986 ;
- Pierre, Rainier, Stefano, né le 5 septembre 1987 ;
- S.A.R. la Princesse Alexandra de Hanovre née le 20 juillet 1999.

- Trois enfants de la Princesse Stéphanie :

- Louis, Robert, Paul, né le 26 novembre 1992 ;
- Pauline, Grace, Maguy, née le 4 mai 1994 ;
- Camille, Marie, Kelly, née le 15 juillet 1998.

TITRES, ÉTUDES ET CARRIÈRE MILITAIRE

TITRES

RAINIER III, Louis-Henri-Maxence-Bertrand, Prince Souverain de Monaco et

Duc de Valentinois,

Comte de Carladès,

Baron de Calvinet,

Baron du Buis,

Seigneur de Saint-Rémy,

Sire de Matignon,

Comte de Torigni,

Baron de Saint-Lô,

Baron de la Luthumière,

Baron de Hambye,

Duc de Mazarin,

Duc de Mayenne,

Prince de Château-Porcien,

Comte de Ferrette, de Belfort, de Thann et de Rosemont,

Baron d'Altkirch,

Seigneur d'Isenheim,

Marquis de Chilly,

Comte de Longjumeau,

Marquis de Guiscard,

Bailli-chevalier Grand-Croix d'Honneur et de Dévotion du Souverain Ordre Militaire de Malte avec Croix de profession « ad honorem »,

Colonel dans l'Armée Française, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Charles, Grand Maître de l'Ordre de la Couronne, Grand Maître de l'Ordre des Grimaldi, Grand-Croix de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Membre de l'Ordre Militaire Pontifical de l'Éperon d'Or, Membre de l'Ordre des Séraphins, Collier au Mérite du Souverain Ordre Militaire de Malte, Grand Cordon de l'Ordre du Mérite de la République Italienne, Grand-Croix de l'Ordre du Sauveur de Grèce, Grand-Croix de l'Ordre Royal de Georges 1^{er} de Grèce, Grand Cordon de l'Ordre de Léopold de Belgique, Grand-Croix de l'Ordre du Lion d'Or de Nassau, Grand-Croix de l'Ordre Equestre de Saint-Martin, Grand-Croix de l'Ordre de « Mohamed Ali », Grand-Croix de l'Ordre de l'Etoile de Karageorgevitch, Grand-Croix de l'Ordre Militaire de Saint-Jacques de l'Épée, Grand-Croix de l'Ordre National José Matias Delgado de la République de El Salvador, Mérite Libanais Hors-classe, Croix de Guerre Française, Croix de Combattant Volontaire 1939 - 1945, Croix de Guerre Belge, Croix de Guerre Italienne, Médaille d'Or de l'American Legion et Ordre Olympique d'Or, Médaille

d'Or FIA du Sport Automobile, Grand Collier de l'Ordre de Manuel Amador Guerrero de Panama.

ETUDES

Le Prince Rainier III fit Ses premières études en Angleterre, au Collège de Summerfield à Saint-Léonard-sur-Mer et à l'école de Stowe, puis en Suisse au Collège du Château de Rosey à Rolle. Il les poursuit à Montpellier où Il obtint le diplôme de bachelier ès-lettres. Il suivit enfin à Paris, les cours de l'Ecole des Sciences Politiques.

CARRIERE MILITAIRE

Le 28 septembre 1944, le Prince s'engage comme volontaire au titre étranger dans l'Armée française ; Il est affecté à l'Etat-major du 2^e Corps d'Armée commandé par le Général de Monsabert ; nommé Sous-Lieutenant, Il prend part, dans les rangs de cette unité, aux opérations de la Campagne d'Alsace ; cité à l'Ordre de la Brigade, Il reçoit la Croix de Guerre avec Etoile de Bronze.

Le Prince Rainier, qui continue à servir dans les rangs de l'Armée Française, est promu Lieutenant, puis affecté à la Mission Militaire Française, section économique, à Berlin. Le 16 janvier 1947, M. Léon Blum, Président du Gouvernement provisoire de la République Française, Lui confère la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

En avril 1949, le Gouvernement français L'élève au rang de Capitaine, et en décembre 1954, Lui confère le grade de Colonel dans l'Armée française.

*
* *

CINQUANTE SIX ANS DE REGNE

1949 - 2005

Le 9 mai 1949, le Prince Rainier III succède à Son Grand-père le Prince Louis II. Ouvert aux idées nouvelles, Il engage une importante politique de rénovation pour faire de Monaco un Etat moderne tourné vers l'avenir, tout en préservant les traditions du passé.

A - LES INSTITUTIONS MONEGASQUES ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le 17 décembre 1962, le Prince promulgue une nouvelle Constitution comme cadre des institutions politiques de la Principauté. Dans le discours prononcé à cette occasion dans la Salle du Trône, le Prince déclare :

« ... d'une volonté commune, un esprit nouveau, introduit dans des cadres anciens, a consacré des principes modernes, sans pour autant renier la tradition ; il y a ajustement et non bouleversement ; il y a évolution et non révolution ».

La Constitution de 1962 est modernisée par le Prince au terme de la révision constitutionnelle du 2 avril 2002 qui, notamment, réadapte les pouvoirs du Conseil National. L'article premier de cette loi fondamentale dispose que « la Principauté de Monaco est un Etat souverain et indépendant dans le cadre des principes généraux du droit international et des conventions particulières avec la France ».

Il définit dans une formule synthétique la position de la Principauté au sein de la communauté internationale, caractérisée par les deux principes ci-après :

- sa parfaite indépendance dans le respect des Conventions qu'elle a conclues ;
- l'existence de sa personnalité juridique internationale qui justifie sa capacité de traiter.

Les relations que la Principauté de Monaco entretient avec la France sont définies sur le plan politique par le traité du 17 juillet 1918 également actualisé en 2002.

En vertu de celui-ci, la République Française assure à la Principauté la défense de son indépendance et de sa souveraineté et garantit l'intégrité de son territoire.

De son côté, le Gouvernement du Prince s'engage à exercer ses droits de souveraineté en parfaite

conformité avec les intérêts politiques, économiques, militaires et navals de la France et à s'entendre avec le Gouvernement français préalablement aux mesures concernant les relations internationales de la Principauté.

La souveraineté et l'indépendance de la Principauté ont été pleinement confirmées par la Communauté internationale lors de son admission en qualité de 183^e Etat membre de l'Organisation des Nations Unies, le 28 mai 1993.

Ce jour là, le Prince S'est exprimé en ces termes :

« ... ce jour restera de toute évidence, une date importante de l'histoire, déjà longue, de Notre Pays, car il est la certitude de son avenir. Sans doute, serons-nous conduits à nous intéresser davantage encore que par le passé au monde qui nous entoure et à collaborer, face aux fléaux et aux conflits de notre époque, à la solidarité entre les nations... ».

Sous la haute autorité du Prince, le Ministre d'Etat assure la direction des Relations Extérieures.

La Principauté entretient une représentation diplomatique auprès de plusieurs Etats Européens (France, Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Saint-Siège, Liechtenstein), ainsi que des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève, de l'Union Européenne à Bruxelles et du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

En outre, près de 106 postes consulaires honoraires sont ouverts dans 54 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amériques.

De même, près de 74 Etats sont représentés auprès du Prince soit par des Consuls de carrière, soit par des Consuls honoraires.

Partisan convaincu d'une coopération étroite entre les nations, le Souverain a œuvré pour l'adhésion de Son pays à de nombreuses organisations internationales parmi lesquelles notamment :

L'Organisation des Nations Unies

Institutions spécialisées de l'O.N.U. :

- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) ;
- Union Postale Universelle (UPU) ;

- Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) ;

- Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée (dépendant de la F.A.O.) ;

- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ;

- Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;

- Union Internationale des Télécommunications (UIT) ;

- Organisation Maritime Internationale (OMI).

- Organisation pour l'interdiction des Armes Chimiques (OIAC)

- Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

- Organisation du Traité d'Interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO)

- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

- Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Organisations intergouvernementales :

- Organisation Hydrographique Internationale ;

- Bureau International des Expositions ;

- Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (CIESM) ;

- Office Européen des Brevets (OEB) ;

- Union Internationale des Secours ;

- Organisation Internationale de Métrologie Légale ;

- Commission de l'Accord RAMOGE (France - Italie - Monaco) ;

- Commission Baleinière Internationale (CBI) ;

- Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) ;

- Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (CEPT) ;

- Union Latine ;

- Organisation Internationale de Télécommunications par satellites (INTELSAT) ;

- Organisation Européenne de Télécommunications par satellites (EUTELSAT) ;

- Commission Européenne de l'Aviation Civile (CEAC) ;

- Organisation des Transports Internationaux Ferroviaires (OTIF) ;

- Organisation Internationale de Télécommunications Mobiles par Satellites (INMARSAT) ;
- Secrétariat de la Francophonie et Agence de la Francophonie (précédemment : Agence de Coopération Culturelle et Technique) ;
- Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ;
- Convention sur la Protection des Alpes ;
- Institut International du Froid (IIF) ;
- Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) ;
- Organisation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Europe (Eurosai)
- Conférence de La Haye de Droit international privé ;
- ACCOBAMS (Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente) ;
- Organisation Internationale de Coopération pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (Eurocontrol).

Organisations Internationales non gouvernementales :

- Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL) ;
- Comité International de la Croix Rouge ;
- Association Internationale Permanente des Congrès de Navigation ;
- Conseil International des Unions Scientifiques ;
- Fédération Européenne des Villes de Congrès ;
- Institut International du Théâtre ;
- Commission Européenne du Tourisme ;
- Académie Diplomatique Internationale ;
- Comité International de Médecine et de Pharmacie Militaires ;
- Union des Associations Internationales ;
- Association Internationale des Palais des Congrès ;
- Association Internationale des Villes Francophones de Congrès ;
- Académie Internationale du Tourisme ;
- Association Internationale des Aéroports Civils ;
- Association Internationale des Arts Plastiques ;
- Comité Scientifique de Recherches Océaniques ;
- Conférence Mondiale de l'Energie ;
- Conseil International de la Musique ;

- Conseil des Organisations Internationales des Sciences Médicales ;
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature ;
- Union Internationale d'Histoire et de la Philosophie des Sciences ;
- Union Internationale des Sciences Biologiques ;
- Union Inter-Parlementaire ;
- Institut International des Sciences Administratives (IISA) ;
- Comité International Olympique (CIO) ;
- Association Mondiale des Amis de l'Enfance (AMADE Mondiale) ;
- Union Géodésique et géophysique internationale (UGGI) ;
- Conseil International des Unions Scientifiques (ICSU) ;
- Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) ;
- Union des Associations Internationales (UAI) ;
- Association Internationale Contre la Violence dans les Sports (AICVS) ;
- Association Générale des Fédérations Internationales de Sport (AGFIS) ;
- Institut du Droit Economique de la Mer (Indemer) ;
- Association des villes intéressées par l'utilisation des véhicules électriques (CITELEC) ;
- Association des ports de croisières méditerranéens (MEDCRUISE) ;
- Association des Opérateurs Postaux publics européens (POST EUROPE) ;
- Statut d'observateur à l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC).

Enfin, à l'initiative du Prince Rainier III, le 5 octobre 2004, après un processus de six ans, la Principauté de Monaco adhère au Conseil de l'Europe comme 46^{ème} Etat membre de cette Organisation.

Lors de la cérémonie officielle à Strasbourg le Prince Albert déclarait notamment au nom du Prince Rainier III, Son Père :

« *L'admission de la Principauté de Monaco au Conseil de l'Europe est pour moi-même, comme pour tous mes compatriotes, un sujet de légitime satisfaction et de fierté* ». « *Je suis heureux que Monaco soit accueilli au sein d'une Organisation animée de si*

nobles aspirations, riche de la diversité des peuples qu'elle représente ».

B - L'EXTENSION ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Durant Son Règne, le Prince Rainier III a mérité amplement le titre de « Prince Bâisseur ». Pierre après pierre, au prix souvent de travaux gigantesques, Il fait de la Principauté de Monaco, longtemps connue comme lieu de villégiature, une cité moderne, un Etat dynamique, en menant, dès les années 50, une politique audacieuse de grands travaux qui a permis d'accroître le territoire de 1/5^e de sa superficie, ouvrant ainsi de nouveaux horizons territoriaux.

Cette politique de grands travaux répond à un double défi : d'une part préserver et améliorer le cadre de vie, d'autre part favoriser la diversification économique.

En 1950, Monaco au bord de l'eau n'est pas préparé au tourisme d'été et de sports nautiques. De 1958 à 1962, le Prince lance donc la mise en souterrain de la voie ferrée, première opération d'envergure à l'est du territoire donnant enfin à Monte-Carlo un accès sans entrave à la mer. Le quartier du Larvotto est doté d'un terre-plein de 54.000 m², bordé d'une plage artificielle de 450 mètres de long, ces nouveaux équipements permettant un véritable redéploiement des activités d'accueil et de loisirs.

Sachant que l'avenir dépend de la diversification économique, le Prince Rainier III lance en 1965 une opération d'envergure entre le Rocher et Cap d'Ail, par la création sur la mer d'une emprise de 220.000 m² de terrains constructibles et d'un nouveau port. Ainsi est édifié le nouveau quartier de Fontvieille, opération aussi importante que le fut la création de Monte-Carlo par le Prince Charles III. Fontvieille devient le centre de gravité de l'activité économique du pays.

Le 16 février 1984, à l'occasion de la visite officielle du Président de la République française, François Mitterrand, un échange de lettres franco-monégasque fixe les limites des eaux territoriales monégasques.

Depuis 1990, le Prince Rainier III a programmé d'importants projets d'équipements afin de poursuivre le développement de la Principauté :

- Le premier fut la dernière tranche de mise en souterrain de la voie ferrée avec le percement d'un tunnel et la réalisation de la gare souterraine au centre

du territoire. Ce chantier exceptionnel a débuté fin 1993 et s'est achevé fin 1999.

La nouvelle gare de Monaco fût inaugurée le 7 décembre 1999 par le Prince entouré des membres de la Famille Princière, en présence de M. Jean-Claude Gayssot, Ministre français des Transports. Cette opération, complétée d'un parking souterrain, permettra l'urbanisation d'un ourlet de quatre hectares destiné à recoudre les quartiers artificiellement séparés par la voie ferrée.

- Le deuxième grand chantier se situait à l'est du territoire sur le terre-plein de 35.000 m² gagnés sur la mer lors de la première déviation de la voie ferrée, avec la construction d'un nouveau centre culturel et des congrès.

Inauguré le 20 juillet 2000 par le Prince Rainier III entouré des membres de la Famille Princière, le Grimaldi Forum est un complexe de 35.000 m² sur dix niveaux destinés au tourisme d'affaires, aux congrès et salons professionnels, sans négliger l'animation culturelle favorisée par des installations scéniques et acoustiques du plus haut niveau.

- Dans le triple but d'améliorer la protection du port exposé à la houle d'est, d'accroître la capacité de mouillage des bateaux de plaisance et de permettre l'accueil des bateaux de croisière à quai, le Prince Rainier a décidé la restructuration du Port Hercule.

La première étape fut la mise en place d'une contre-jetée fixe s'enracinant au pied de l'Auditorium Rainier III, augmentant la capacité d'accueil des yachts de 40 m et plus, faisant du Port de Monaco l'un des plus importants de la grande plaisance en Méditerranée.

Dans un deuxième temps, fut mise en place une digue d'un type nouveau, semi-flottante de 350 m de long, s'articulant à l'extrémité d'un terre-plein de 0,8 hectare construit au pied du Fort Antoine.

Cette digue construite à Algesiras est arrivée dans les eaux monégasques le lundi 20 août 2002 après un périple de 20 jours en Méditerranée. Depuis cette date, les travaux se poursuivent à l'intérieur du plan d'eau ainsi agrandi du port par le remodelage des jetées et la modernisation de ses infrastructures dont un des bénéfices attendus est aussi la revitalisation du quartier de la Condamine.

Ces trois chantiers majeurs témoignent de la volonté du Prince Rainier III de préparer Monaco à affronter le troisième millénaire. Mais ils ne Lui ont pas fait oublier la nécessité d'améliorer la vie de la cité en

initiant des opérations moins spectaculaires mais prioritaires comme la construction de mille logements domaniaux entre 1990 et 2000, et dont le programme continue à se développer par l'édification, dans la décennie en cours, de nouveaux immeubles comportant un nombre d'appartements équivalent.

Dans une interview accordée à l'occasion du 700^e Anniversaire de la dynastie des Grimaldi, le Prince déclarait : « *Le territoire, qu'il sera de plus en plus difficile et coûteux d'accroître, est progressivement englouti par l'expansion continue de la ville qui conditionne la prospérité permettant au pays de poursuivre son développement. Les solutions viendront de la mer, en tout cas nous ne manquons pas de projets dans ce sens. Les choses se feront en leur temps mais il me paraît clair qu'elles devront se faire dans le respect du site et du milieu.* »

C - LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE

La réussite de la diversification économique est l'un des acquis les plus importants de la politique menée par le Prince Rainier III.

Jusqu'à la deuxième Guerre Mondiale, les principales recettes de l'Etat dépendaient de l'activité de la Société des Bains de Mer et de quelques entreprises installées à Fontvieille.

Devenue en 1966 une société de droit privé, dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, la Société des Bains de Mer reste par son chiffre d'affaires et les 3 180 emplois qu'elle procure (casino, hôtels, restaurants), la principale entreprise du pays mais sa contribution au budget de l'Etat représente moins de 4,25 % des recettes de celui-ci.

Le Prince Rainier III a su donner en effet à l'économie du pays une impulsion nouvelle avec un souci permanent d'innovation et de respect de l'environnement.

Aujourd'hui, la Principauté est devenue, sur la Côte d'Azur, un centre économique dynamique et un véritable bassin d'emploi dégageant un chiffre d'affaires qui est passé de 3 milliards de francs en 1970 à 9,8 milliards d'Euros en 2004.

L'accroissement du territoire du 1/5^e de sa superficie par emprise sur la mer, a entraîné une augmentation de 50 % de sa population s'accompagnant d'un doublement des emplois salariés privés. Quelques chiffres illustrent ce développement économique : en 2005 pour une population résidente de

32.000 personnes, la Principauté offre 41 700 emplois publics et privés, dont en 2003 31 648 étaient occupés par des personnes habitant hors des frontières.

Quatre secteurs ont été le moteur de cette expansion :

1 - Le tourisme s'est longtemps tourné essentiellement vers la clientèle individuelle de haut niveau, et continue, notamment avec la SBM, à allier qualité de séjour et environnement culturel et artistique. Cependant, ce secteur a été appelé à redéployer ses moyens vers le tourisme d'affaires, de congrès, de séminaires qui a représenté en 2004 une part de marché de 26 % de nuitées.

Quelques chiffres évocateurs : l'année 2004 a vu les résultats suivants des arrivées (250.159) et des nuitées (695.265), soit respectivement une croissance de plus 7% et de plus 3% par rapport à 2003.

Par ailleurs, le nombre de congrès a cru régulièrement et fortement : 54 en 1972, 212 en 1986. En 2004 la Principauté de Monaco a totalisé 389 congrès avec des secteurs porteurs tels que le médical, le pharmaceutique et cosmétique et les technologies (informatique et télécommunications).

2 - L'industrie, cantonnée à l'origine à quelques entreprises dynamiques locales (brasserie, chocolaterie, conserverie de poissons...), représente aujourd'hui plus de 8% du chiffre d'affaires de la Principauté ; ce secteur regroupe environ une centaine d'entreprises occupant 250.000 m² de planchers, employant 3 800 personnes, exerçant des activités non polluantes, axées sur la haute technologie (industries chimiques et pharmaceutiques, transformation de matières plastiques, fabrication de composants électroniques...).

3 - Le commerce compte environ 1.000 magasins de détail qui offrent aux consommateurs une gamme de produits très étendue : moyennes et grandes surfaces, galeries marchandes, boutiques de luxe. Par ailleurs, les activités d'import-export au nombre de plus de 400, ont connu ces dix dernières années un accroissement considérable. Le commerce de gros et de détail, hôtellerie et restauration comprises, représente plus de 40 % du chiffre d'affaires.

4 - Les services : ce secteur s'est particulièrement développé ces dernières années, d'une part, dans les activités bancaires et financières, avec la recherche de nouveaux produits, d'autre part, en collaboration permanente avec les professionnels, en dotant Monaco des moyens d'un centre d'affaires international :

shipping, gestion de patrimoines, cabinets d'expertises, de conseils, assurances, etc.

En 2004, le secteur bancaire et financier compte 46 établissements de crédit qui réalisent 15 % du chiffre d'affaires total, avec 59,3 milliards d'Euros d'actifs et plus de 2.800 emplois.

La loi du 7 juillet 1993 a porté création au code pénal d'une infraction de blanchiment. Ce texte institue « un service d'information et de contrôle des circuits financiers » (SICFIN), qui sur la base d'accords particuliers, entretient des relations avec le TRACFIN français, et avec de nombreux services homologues.

Le Prince Rainier III a tenu à doter les activités du secteur bancaire et financier d'une législation particulière : la Loi du 8 janvier 1990 régit les fonds communs de placement, et la Loi du 9 juillet 1997 s'applique à la gestion de portefeuilles et d'activités boursières assimilées. Cette dernière a été modifiée en 2000 pour introduire dans la législation monégasque le délit d'initié.

Le Prince a souhaité que l'exercice de l'activité financière soit subordonné à des règles strictes pour donner à la place toute les garanties indispensables. Les inspections et visites faites récemment par le GAFI et le FMI ont confirmé que le cadre juridique et son application permettaient le développement des activités financières dans la sécurité et la transparence.

La protection et l'agrandissement du port Hercule favoriseront la création de nouvelles activités liées à la plaisance et l'accueil de grands bateaux de croisières. En 2004, ont été accueillies 178 escales dont 45 en tête de ligne, ce qui a représenté 115.500 passagers et 18.000 nuitées.

Le Grimaldi Forum, inauguré en l'an 2000, a donné une nouvelle dimension au tourisme d'affaires par l'accueil de congrès de plus grande importance ainsi qu'à la vie culturelle. L'objectif est l'adéquation du tourisme d'affaires à l'accroissement de 33% de la capacité hôtelière à l'horizon 2007.

Enfin, les terrains libérés à l'ouest par la mise en souterrain de la voie ferrée et de la gare permettront entre autres l'installation de nouvelles activités industrielles ou commerciales, la construction de nouveaux immeubles domaniaux, la réalisation d'équipements publics et d'espaces verts.

Interrogé sur les orientations à développer pour les prochaines années, le Prince Rainier a déclaré en 1997 :

« Il ne s'agit pas de tout remettre en cause, ni de renier notre passé, mais peut-être de s'adapter afin de mieux saisir les opportunités. Le tourisme doit rester un atout mais il faut poursuivre la diversification industrielle, enfin et peut-être surtout rendre toujours plus attrayant ce dont la spécificité de Monaco nous donne le cadre ».

La Principauté demeure un Etat tiers par rapport à l'Union Européenne et donc par rapport au processus d'union monétaire qui a conduit à la création d'une zone Euro. Toutefois, la Principauté a introduit l'Euro sur son territoire à partir du 1^{er} janvier 1999, par voie d'Ordonnance Souveraine, sans renoncer à ses prérogatives monétaires. Bien que non membre de l'Union Européenne, la Principauté est considérée, du fait de son union douanière avec la France, comme faisant partie du territoire douanier européen.

D - LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE SCIENTIFIQUE ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Héritier de la pensée scientifique de Son bisaïeul, le Prince Albert 1^{er}, « fondateur et propagateur de l'océanographie », le Prince Rainier III a toujours fait preuve d'une grande vigilance face aux habitudes néfastes de la civilisation moderne.

De 1956 à 2001, Il préside, comme Son illustre ancêtre, la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (CIESM). Celle-ci est un organisme intergouvernemental groupant 23 Etats membres dont 20 pays côtiers de la Méditerranée, de la Mer Noire et trois pays non-riverains. Le Prince Rainier lui-même l'a définie comme « *un réseau pluridisciplinaire d'instituts et de chercheurs qui ont accès aux hautes technologies et aux instruments d'exploration océanographique les plus performants. Ce potentiel lui permet de lancer rapidement des initiatives sur des sujets sensibles mobilisant des scientifiques d'horizons complémentaires.* »

Lors du 36^{ème} Congrès de la CIESM qui s'est déroulé en Principauté du 24 au 28 septembre 2001, les représentants des Etats membres ont élu à l'unanimité le Prince Albert à la présidence de la Commission.

En 1959, le Prince Rainier III réunit au Musée Océanographique la Première Conférence scientifique sur l'élimination des déchets radioactifs à terre et en mer, avec la présence de 280 experts de 30 pays et organismes internationaux.

En 1961, le Gouvernement monégasque, le Musée Océanographique et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) formaient un partenariat en créant un Laboratoire international de Radioactivité marine ayant pour mission d'améliorer les connaissances sur le comportement des radionucléides dans les mers et de promouvoir l'utilisation des techniques nucléaires pour protéger l'environnement marin. En 1991, cet organisme a été rebaptisé Laboratoire de l'Environnement marin et en 1998, il s'est installé définitivement dans de nouveaux locaux du Quai Antoine 1^{er} mis à sa disposition par le Gouvernement monégasque.

En 1960, le Prince Rainier III fonde le Centre Scientifique de Monaco, établissement public doté de l'autonomie administrative et financière. Orienté vers l'océanologie et l'environnement, ce Centre a, depuis près de 40 ans, apporté sa contribution aux grandes réflexions scientifiques.

Dans le cadre d'une politique tournée vers la sauvegarde et même le sauvetage des milieux naturels et de leurs ressources, le Prince Rainier III a pris l'initiative, à l'automne 1970, de proposer la création d'une zone pilote de lutte contre les pollutions marines dans l'une des régions méditerranéennes les plus fréquentées par les touristes. Dès cette époque, l'objectif a été de réunir des experts français, italiens et monégasques dans les domaines administratifs, juridiques, scientifiques et techniques avec pour mission d'étudier et de proposer des actions concrètes pour réduire et, si possible, supprimer les pollutions, dans une zone aujourd'hui étendue entre Marseille et La Spezia.

Cette initiative, soutenue par la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Méditerranée, a été favorablement accueillie par les Gouvernements français et italien. Le projet prit alors le nom de RA.MO.GE. qui utilise des syllabes des villes de Saint-Raphaël, MONaco et GÈnes, situées dans la zone concernée.

Des experts des trois pays ont établi un rapport préliminaire qui a servi de base à la négociation d'un Accord tripartite franco-italo-monégasque signé à Monaco le 10 mai 1976, avant que le texte ne soit définitivement ratifié en 1981. La première réunion officielle s'est tenue les 19 et 20 février 1982.

En 1971, le Prince crée, au sein de la Société de Géographie, le Grand Prix de l'Océanographie destiné à « *stimuler l'émulation des chercheurs en offrant aux meilleurs d'entre eux un témoignage officiel d'estime pour les travaux accomplis, les dangers encourus, les découvertes effectuées sur mer et au sein des profon-*

deurs sous-marines, où la part de l'inconnu est encore immense. » Parmi les illustres récipiendaires, on peut citer : le Commandant Jacques-Yves Cousteau, le Professeur Henri Lacombe (membre de l'Académie des Sciences de Paris), le Professeur Henry Stommel (USA), le Docteur Anthony S. Laughton (Grande Bretagne), le Professeur Eric Simpson (Afrique du Sud). A l'occasion de la célébration du 150^e Anniversaire de la naissance du Prince Albert 1^{er}, ce Grand Prix a été attribué pour l'année 1997 au Professeur Jörn Thiede, Directeur de l'Institut Alfred Wegener des Sciences Polaires et Marines à Khiel (République Fédérale d'Allemagne), et pour l'année 1998, au Professeur Ramon Margalef de l'Université de Barcelone.

En 1973, le Prince Rainier III crée un Prix portant Son nom, remis dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo, pour récompenser une œuvre qui souligne une action en faveur de l'environnement ou dénonce les méfaits de la pollution.

En 1975, le Prince soutient la création de la Réserve sous-marine de Monaco, située au Larvotto, sur une surface de 50 ha environ, pour défendre les espèces et développer la faune et la flore marines.

Cette même année, le Prince crée la Fondation Rainier III de recherches paléontologiques pour « *aider des chercheurs de toutes nationalités travaillant sur le terrain dans les domaines spécifiques de l'Institut de Paléontologie Humaine* » et décerne une bourse tous les deux ans.

Dans le domaine de la protection des mers et de l'environnement, le Prince Rainier III porte un intérêt tout particulier aux mammifères marins. C'est pourquoi, la Principauté de Monaco a adhéré le 15 mars 1982 à la Convention Internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine signée à Washington le 2 décembre 1946, et au protocole la complétant fait à Washington le 19 novembre 1956. La 49^e Session de la Commission Baleinière Internationale s'est tenue à Monaco du 17 au 24 octobre 1997.

C'est ainsi, tout naturellement, que Monaco accueille depuis près de 5 ans, le Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique Adjacente. Cet accord, élaboré sous l'égide de la Convention sur les espèces migratrices est un outil de coopération visant à réduire les menaces qui pèsent sur les cétacés et à améliorer les connaissances à leur sujet.

Le Prince Rainier III a soutenu la création du sanctuaire marin en Mer Méditerranée occidentale, dans le bassin liguro-provençal englobant Monaco.

En juin 1992, Il a représenté Monaco à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, connue sous le nom de « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro. A la tribune, le Prince a exprimé :

« ... (Sa) solidarité à l'initiative courageuse des hommes et des femmes de bonne volonté qui n'auront épargné aucun effort pour que ce sommet historique puisse voir le jour... »

« ... le souhait d'apporter un témoignage direct et de partager avec vous mes inquiétudes quant au sort d'une région du globe particulièrement menacée, un des berceaux de l'humanité... je veux parler de la Méditerranée... »

Cinq ans plus tard, la Principauté publiait son premier rapport national présentant l'action menée par le Prince Rainier III dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources pour un développement durable. Depuis 1993, la Principauté a conclu et mis en œuvre une série d'accords de coopération technique avec les pays méditerranéens ou riverains de la Mer Noire, de l'Europe Centrale et de l'Est. Cette expression de solidarité a été renouvelée à Johannesburg en 2002, la Principauté ayant fait sien le principe d'un développement durable qu'elle a mise en œuvre et continuera d'appliquer dans le cadre de ses actions de coopération internationale.

Sous l'impulsion du Prince Rainier III l'engagement de la Principauté en faveur de l'environnement et du développement durable s'est traduit par son adhésion à de nombreux instruments et processus internationaux en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles : biodiversité, changements climatiques, déchets dangereux, couche d'ozone, désertification.

Sur son propre territoire, la Principauté a mis en place un programme d'actions visant à réduire les risques, qu'ils soient dus à la maladie ou à la pollution.

Le Service de l'Environnement a été créé en 1992 pour mener à bien cette politique. Depuis 1974, une loi édicte des dispositions pour la protection de la qualité des eaux et de l'air.

Installé à Monaco en 1921 à l'invitation du Prince Albert 1^{er}, le Bureau Hydrographique International, dispose depuis avril 1997 de nouveaux locaux ultra-

modernes sur le Quai Antoine 1^{er}. Cette organisation intergouvernementale consultative et technique a pour principales missions la coordination des activités hydrographiques nationales, la plus grande uniformité possible dans les cartes et les documents nautiques et le progrès des sciences dans ces domaines. La Conférence Hydrographique Internationale se tient en Principauté tous les 4 ans, la dernière fois en 1997.

Dans son allocution à la conférence des Nations Unies à Rio, le Prince Rainier III précisait : *« Gardons-nous des mots faciles et des déclarations de principe sans suite. Sachons trouver la force morale et politique d'appliquer les remèdes prescrits afin de sauver l'essentiel. A nous, Chefs d'Etat, de saisir collectivement cette chance de redresser durablement le cap de notre planète bleue, et de permettre ainsi à nos enfants et aux générations futures d'évoluer dans un monde plus équitable et plus sain. »*

E - L'ŒUVRE SOCIALE ET L'AIDE HUMANITAIRE

« Pour que Monaco puisse aller de l'avant, tout en restant la terre d'accueil qu'elle a vocation d'être, il appartient au Souverain de veiller à lui garder une triple stabilité politique, économique et sociale » (Prince Rainier III, janvier 1998).

Ces paroles témoignent de l'intérêt que le Prince Rainier a porté tout au long de Son Règne au fonctionnement d'un système de protection sociale avancé pour les nationaux comme pour les étrangers qui résident ou travaillent en Principauté. Cette politique d'action sociale s'est accompagnée de mesures de prévention et de promotion de la santé. L'ensemble repose sur les régimes légaux de protection sociale auxquels se sont ajoutées, au fil des décennies, des aides sur fonds publics.

Ainsi, pour le risque maladie, les salariés relèvent de la Caisse de Compensation des Services Sociaux créée en 1944, mais le Prince Rainier, par les Ordonnances n° 92 du 7 novembre 1949 et n° 4.739 du 22 juin 1971, a voulu définir et codifier les diverses prestations et les conditions d'ouverture au droit en cas de maladie, maternité, invalidité et décès. Le système, financé par une cotisation des seuls employeurs garantit un niveau de prestations sensiblement supérieur à celui des pays voisins. Le montant des honoraires médicaux ou chirurgicaux ne dépend pas de la notoriété du praticien mais du niveau de ressources du patient.

Ce régime ouvre également droit à d'autres prestations sociales telles que les allocations familiales versées dès la première naissance dont le montant augmente substantiellement avec l'âge de l'enfant.

Par ailleurs, la couverture obligatoire contre le risque accidents du travail, assurée par des compagnies privées, a été précisée et codifiée par la Loi n° 636 du 11 janvier 1958. Cette garantie est renforcée par l'existence d'un fonds complémentaire alimenté par les assureurs et géré par l'Etat en vertu des dispositions de la Loi n° 830 du 28 décembre 1967.

La Principauté a passé deux conventions de sécurité sociale, l'une avec la France, signée le 28 février 1952, rendue exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n° 937 du 17 mars 1954 et renégociée par un avenant signé le 10 juillet 1998 ; l'autre avec l'Italie, signée le 12 février 1982 et rendue exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n° 8.416 du 16 octobre 1985.

Les salariés travaillant en Principauté, et quel que soit par ailleurs leur lieu de résidence, sont couverts contre le risque chômage par le régime conventionnel des ASSEDIC, dont le champ d'application a été étendu au territoire monégasque en 1968.

Le régime général de retraite des salariés est géré par la Caisse Autonome des retraites qui a été instituée en 1947.

A la demande des partenaires sociaux monégasques, l'adhésion à un régime complémentaire a respectivement été généralisée en 1960 pour les cadres et 1964 pour les non cadres.

Ce système de protection sociale des salariés est complété par certaines dispositions de la Convention Collective Nationale du Travail conclue en 1945 et enrichie depuis lors par de multiples avenants.

Outre les dispositions concernant les retraites complémentaires et l'indemnisation du chômage total ou partiel déjà cités, ces avenants ont notamment prévu :

- l'instauration d'un fonds social dans les entreprises de plus de cinquante salariés ;
- la mise en place d'un congé sans solde pour les mères désireuses d'élever leurs enfants ;
- la création d'un fonds de garantie du paiement des salaires en cas de défaillance de l'employeur ;
- le maintien du salaire, dans une proportion substantielle (90 % puis les 2/3) pour le salarié en arrêt maladie possédant au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise.

Enfin, en ce qui concerne les travailleurs indépendants, un régime obligatoire de retraite a été instauré par la Loi n° 644 du 17 janvier 1958 en faveur des personnes exerçant ou ayant exercé à Monaco une activité professionnelle artisanale, industrielle, commerciale ou libérale.

Parallèlement, la Loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 a créé un régime de prestations sociales géré par la Caisse d'Assurances Maladie des Travailleurs Indépendants qui couvre les personnes exerçant en Principauté, quel que soit leur lieu de résidence.

La Loi n° 637 du 11 janvier 1958 a institué l'Office de la Médecine du Travail et réglementé les conditions générales d'hygiène dans les entreprises.

Par Ordonnance Souveraine n° 3.509 du 1^{er} mars 1966, le Prince a créé la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale qui a pour mission toutes les actions concernant la santé publique, l'hygiène publique et sociale, la prévention et le dépistage des maladies. Elle dirige et coordonne l'action sociale et assume toutes missions et tâches de caractère sanitaire et social.

Au total, les dépenses à caractère social représentent environ 6 % du budget de l'Etat.

Depuis 1985, un système d'entraide sociale prévoit l'aide à la famille, l'aide à l'enfance en difficulté, l'aide aux handicapés et l'aide aux personnes âgées.

En complément de l'action strictement sociale ont été progressivement mises en œuvre des mesures de prévention et de dépistage assurées dans le milieu scolaire par l'Inspection médicale des scolaires, dans les entreprises par l'Office de la Médecine du Travail, pour les sportifs par le Centre médico-sportif, chargé également désormais des mesures de prévention et de lutte contre le dopage.

Ces mesures s'appliquent aussi au dépistage du SIDA, au dépistage du cancer du sein, au suivi des personnes en difficulté atteintes par l'alcoolisme et la toxicomanie, aux enfants scolarisés dans les établissements de la Principauté et qui présentent des troubles du comportement.

Pour résoudre les difficultés de logement des nationaux, le Prince Rainier III a instauré les allocations d'Aide Nationale au Logement en décembre 1978 et réalisé des programmes successifs de construction d'immeubles sociaux et d'acquisition d'appartements dans les constructions privées.

A l'occasion de la célébration des 40 ans de Son Règne, Il ordonne une aide du même type pour favoriser la création d'entreprises par les jeunes Monégasques.

Enfin, à l'occasion du 700^e Anniversaire de la Dynastie, le Prince a demandé la mise en place de mesures incitatives au maintien à domicile des personnes âgées, assuré essentiellement par la Mairie (téléalarme, repas à domicile, auxiliaires de vie) ou le Centre Hospitalier Princesse Grace (soins à domicile).

Ainsi, le système de protection sociale s'applique à l'ensemble des travailleurs exerçant leurs activités à Monaco et toutes les structures à vocation sociale et éducative accueillent nationaux et non-nationaux.

On ne peut évoquer l'action sociale en Principauté sans mentionner les nombreux groupements qui y contribuent, ainsi que les associations qui orientent essentiellement leur action vers la coopération humanitaire.

Le Prince Rainier III a Lui-même assuré la Présidence de la Croix Rouge Monégasque de 1949 à 1958, date à laquelle Il confiait les destinées de cette association à la Princesse Grace. Depuis 1982, le Prince Albert en exerce la Présidence et le Prince Rainier III en était le Président d'Honneur. Depuis son adhésion aux Conventions de Genève de 1949, la Croix Rouge Monégasque est affiliée au Mouvement International de la Croix Rouge. Ainsi, le Prince Rainier III a-t-Il véritablement ouvert la voie à la vocation humanitaire de la Principauté.

Le 24 octobre 1995, à l'occasion du 50^e Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Prince Rainier III déclarait :

« Comme membre de l'ONU, la Principauté de Monaco a adhéré aux buts et aux principes énoncés dans la Charte de San Francisco. Dans cette enceinte, mon pays, pour l'instant, n'a d'autre ambition que d'assumer les obligations qui découlent de cette Charte et des décisions qui sont prises sur son fondement. Monaco s'associe régulièrement par des concours financiers aux actions en faveur des enfants, des réfugiés, des victimes de la torture, des handicapés et de l'œuvre humanitaire de l'Organisation. A ce titre, la Principauté est toujours disposée à participer aux initiatives pour renforcer la protection des populations civiles désarmées en période de conflits. »

Depuis son entrée à l'ONU en 1993, sous la conduite du Prince Rainier III, la Principauté de

Monaco a mis en place et développé une politique de coopération internationale dans les domaines de l'environnement et du développement économique en faveur des pays en développement. Les objectifs de cette politique sont ceux auxquels s'est ralliée la Principauté lors des Sommets de Rio en 1992 et Johannesburg en 2002, ainsi que les objectifs du millénaire de l'ONU.

Les actions de coopération menées et financées par la Principauté de Monaco touchent en particulier les pays des aires méditerranéennes et africaines. Sous l'impulsion du Prince Rainier III, l'aide publique au développement aura été multipliée par 5 depuis 1993, date des premiers partenariats, pour atteindre environ 2,3 millions d'Euros en 2004 et concerner quinze pays bénéficiaires.

F - LA CULTURE ET LES ARTS

La longue tradition de mécénat artistique affirmée par les Princes de Monaco se perpétue sous le Règne du Prince Rainier III. Tous les arts sont favorisés avec le souci constant de découvrir et d'encourager les jeunes talents, de maintenir un équilibre entre l'exigence de la qualité artistique et la nécessité d'une adaptation réfléchie aux formes d'expression et de création de notre temps.

Dès 1953, le Prince Rainier III fait réédifier le Fort Antoine partiellement détruit en 1944 pendant la dernière guerre. Ainsi transformé et aménagé, le Fort Antoine est devenu théâtre de plein-air.

En 1954, le Prince inaugure « Télé Monte-Carlo ».

En 1956, par Ordonnance Souveraine, l'Ecole Municipale de Musique, créée en 1933 devient « Académie de Musique Fondation Prince Rainier III ».

Le 19 août 1959, le Prince Rainier III accueille pour la première fois, dans le cadre prestigieux de la Cour d'Honneur du Palais, l'Orchestre National de l'Opéra de Monte-Carlo, qui deviendra l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo en 1980. 1959 sera ainsi le début des « Concerts du Palais Princier », donnés chaque été (juillet - août) en soirée avec la participation des plus grands chefs et solistes.

En 1961, créant le Festival International de Télévision de Monte-Carlo, le Prince Rainier pressent toute l'importance de cette forme de communication promise au plus surprenant développement. Événement majeur pour le monde de la télévision, cette manifestation, doublée d'un marché, a acquis une réputation mondiale et présente les domaines les plus variés et

les plus complets de la télévision moderne. Depuis le 1^{er} juin 1988, ce Festival est présidé par S.A.S. le Prince Albert.

En 1964, à l'initiative de la Princesse Grace, le Prince Rainier III crée la « Fondation Princesse Grace » dont la mission est de découvrir et de soutenir de jeunes artistes du cinéma, du théâtre et de la danse en les aidant, par l'attribution de bourses, à atteindre le plus haut niveau. La Fondation veille aussi aux destinées de l'Académie de Danse Princesse Grace, dirigée par Marika Besobrasova dans le merveilleux cadre de la Villa Casa Mia, et entretient la « Princess Grace Irish Library ». Enfin, dans le cadre de la Fondation Prince Pierre, elle soutient chaque année des artistes contemporains.

Le 17 février 1966, en hommage à Son Père, le Prince Pierre, grand protecteur des Arts et des Lettres, le Prince Rainier crée la Fondation Prince Pierre dont l'objet est de favoriser la culture et le progrès des lettres et des arts, spécialement par l'attribution de prix. La Fondation regroupe trois institutions :

- Le Prix Littéraire Prince Pierre de Monaco, créé en 1951 ;

- Le Prix de Composition musicale, décerné depuis 1960 ;

- Le Prix International d'Art Contemporain, attribué pour la première fois en 1965 et organisé par la Fondation Prince Pierre depuis 1983.

Trois jurys prestigieux sont chargés de l'attribution de ces prix : le Conseil Littéraire, le Conseil Musical et le Conseil Artistique qui réunissent quelques-uns des plus grands noms des lettres, de la musique et des arts plastiques. Depuis 1988, le Prince Rainier III a confié la présidence de la Fondation Prince Pierre et de ses Conseils Littéraire et Artistique à Sa fille, S.A.R. la Princesse de Hanovre.

Toujours en 1966, le Prince crée la Direction des Affaires Culturelles, service gouvernemental dont la mission est de coordonner et d'encourager toute l'activité culturelle de la Principauté sous quelque forme d'expression artistique que ce soit. Cette direction joue un rôle effectif « d'antenne culturelle » et organise aussi des manifestations, qu'il s'agisse d'expositions ou de récitals ou de grands rendez-vous de renommée internationale, comme le Printemps des Arts, les spectacles du Fort Antoine dans la Ville, la session annuelle de la Fondation Prince Pierre et son cycle de conférences.

Le 30 juin 1970, le Musée des Souvenirs napoléoniens et des Archives du Palais Princier, situé dans le Palais même, ouvre ses portes.

Le 13 septembre 1972, le Musée National s'installe à la Villa Sauber, située dans le quartier du Larvotto, avenue Princesse Grace. Ce musée abrite une des plus belles collections au monde de poupées et d'automates, constituée par Mme Madeleine de Galéa et offerte à la Principauté de Monaco par son petit-fils, Christian de Galéa.

En 1973, parallèlement à la vocation de la Maîtrise de la Cathédrale, le Prince Rainier III a confié aux « Petits Chanteurs de Monaco », désormais dirigés par Philippe Debat, une mission de rayonnement musical à travers le monde.

En 1974, année du 25^e anniversaire de Son Règne, le Prince Rainier, passionné de cirque et grand connaisseur des arts de la piste, crée le Festival International du Cirque de Monte-Carlo. Ce Festival d'un nouveau genre est devenu aujourd'hui le rendez-vous attendu des artistes de cirque qui rêvent de recevoir le Clown d'Or ou le Clown d'Argent, comparables aux Oscars du Cinéma.

En 1981, l'ancien Théâtre des Beaux-arts, entièrement rénové et rebaptisé « Théâtre Princesse Grace » rallume ses projecteurs. Une saison théâtrale s'y déroule d'octobre à mai.

En 1982, le Prince Rainier crée l'Académie des Langues dialectales.

En 1984, le Printemps des Arts, présidé par S.A.R. la Princesse de Hanovre, s'affirme comme un festival de renommée internationale ; depuis 1986, il fait partie de l'Association Européenne des Festivals de Musique. Cette manifestation contribue à faire de la Principauté, pendant près de trois semaines en avril, un lieu d'élection pour tous ceux que réunit le goût de l'art et de la musique. Elle cherche aussi à découvrir et à encourager les nouveaux talents en leur donnant la possibilité de se produire à Monte-Carlo et d'enregistrer leur premier disque.

En 1985, suivant le souhait de la Princesse Grace, S.A.R. la Princesse de Hanovre propose à Son Père de reformer une compagnie de danse faisant ainsi revivre en Principauté la grande tradition des Ballets de Monte-Carlo.

Depuis 1987, le Printemps des Arts accueille, de mars à septembre, la Biennale de Sculpture. L'art s'installe ainsi dans la rue, le Gouvernement Princier ayant

décidé d'acquérir certaines des œuvres exposées chaque année biennale et de les installer dans les jardins ou espaces verts de la Principauté. Un patrimoine de plus d'une soixantaine d'œuvres d'artistes contemporains s'offre ainsi au regard du public.

Le 19 juillet 1993, la Collection Privée de Voitures Anciennes du Prince Rainier III ouvre ses portes dans un hall spécialement aménagé sur les Terrasses de Fontvieille au pied du Rocher. Le Prince y expose, selon un ordonnancement qu'Il a Lui-même conçu, une centaine de véhicules, large échantillon des modèles construits par les firmes européennes et américaines les plus connues qui ont, à des titres divers, marqué leur époque.

Le 7 juillet 1995, s'ouvre à Monaco-Ville le Musée de la Chapelle de la Visitation, magnifiquement restaurée pour accueillir la Collection privée « Opus Sacrum » appartenant à Mme Piasecka-Johnson qui, pour attirer l'attention des plus grands spécialistes, enrichit périodiquement l'exposition par la présentation inédite d'un chef d'œuvre faisant partie de sa collection personnelle.

Depuis le 29 janvier 1996, le Musée des Timbres et des Monnaies, aux Terrasses de Fontvieille, permet aux connaisseurs de découvrir la collection particulière du Prince Rainier III. Créé selon Sa volonté, cet établissement fait appel aux techniques muséographiques les plus modernes pour présenter un ensemble de pièces et documents uniques.

Le 10 décembre 1997, le Prince Rainier, accompagné de S.A.R. la Princesse de Hanovre, inaugure « L'Atelier » des Ballets de Monte Carlo. Ce complexe, aménagé dans un ancien entrepôt situé à Beausoleil, entièrement rénové, constitue le lieu de travail des danseurs.

De plus, le réaménagement du Quai Antoine 1^{er}, anciennement voué à des activités industrielles et commerciales, a permis la création d'une zone d'animation culturelle : le Gouvernement Princier a financé la restauration des bâtiments et des façades. Folon, Botero, Adami, Kees Verkade, Emma de Sigaldi, Sosno, Arman, Fuchs et Louis Cane sont installés dans des ateliers mis à leur disposition par l'Etat monégasque. Une salle d'exposition d'environ 1.500 m² modulables, gérée par la Direction des Affaires Culturelles, a été inaugurée au mois de décembre 1997.

Enfin, créé en 2000 sous la Présidence d'honneur de S.A.R. la Princesse de Hanovre, le « Monaco Dance Forum » s'affirme comme un rendez-vous

mondial incontournable de la promotion de la danse sous toutes ses formes.

Ainsi, sur les 195 hectares de la Principauté où vivent 32.000 habitants, l'art sous toutes ses formes a élu domicile et y foisonne pour le plaisir des résidents, des visiteurs et pour le rayonnement international de Monaco.

G - L'EDUCATION ET LE SPORT

La modernisation du système éducatif pour l'adapter aux nécessités de notre temps a été une priorité constante de la politique menée par le Prince Rainier III depuis le début de son Règne, l'objectif étant d'offrir les meilleures possibilités d'instruction et de formation aux jeunes du Pays.

Le système éducatif est régi par la Loi n° 826 du 14 août 1967 sur l'enseignement et l'Ordonnance Souveraine du 7 février 1970 prise pour son application. Les programmes et les diplômes sont ceux préconisés par l'enseignement français.

Depuis 1989, la carte scolaire de la Principauté comporte dix établissements publics : sept écoles maternelles et primaires, un collège, un lycée d'enseignement général et technologique, un lycée d'enseignement professionnel et hôtelier.

En 2003-2004, environ 4.500 élèves sont scolarisés dans le secteur public, des classes maternelles aux sections de Technicien Supérieur ; en complément un enseignement privé confessionnel est dispensé dans deux établissements sous contrat d'association avec l'Etat, qui accueille près de 1.400 élèves de la maternelle à la terminale.

Depuis plusieurs décennies, l'Education Nationale bénéficie d'un effort budgétaire soutenu. Celui-ci a porté au cours des vingt dernières années sur la rénovation ou la reconstruction de la plupart des établissements scolaires et sur leur équipement : ateliers industriels, laboratoires de sciences, matériel informatique et multimédia, salles de visioconférences, self-service...

Méritent par ailleurs d'être mentionnés les aspects spécifiques de la pédagogie et des programmes :

- l'ouverture internationale : enseignement renforcé de la langue anglaise depuis les classes pré-scolaires jusqu'à celles de terminale, avec l'organisation de voyages et d'échanges scolaires ;

- la promotion de la culture nationale : enseignement de la langue monégasque et de l'Histoire de Monaco ;

- le programme d'éveil artistique : en collaboration avec la Direction des Affaires Culturelles, initiation artistique au travers des entités culturelles (Opéra, Ballets, Orchestre, Théâtre) et enseignement de la musique (Académie Fondation Prince Rainier III et manécanterie des Petits Chanteurs de Monaco) ;

- le programme en faveur de la lecture.

Enfin, le Gouvernement Princier octroie, sur fonds publics, trois types de bourses :

- pour aider les jeunes qui entreprennent et poursuivent des études supérieures (dans les universités, les grandes écoles, les instituts techniques...) : 150 bénéficiaires en 1980, plus de 400 pour l'année 2002-2003 ;

- pour le perfectionnement dans les langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, italien) : une centaine de bénéficiaires ;

- depuis 1998, pour des stages en entreprises pour les jeunes qui, à l'issue de leur cursus scolaire ou universitaire, souhaitent acquérir une expérience en milieu professionnel.

En Principauté, le sport fait partie intégrante du système éducatif. C'est pourquoi, le Prince Rainier III a voulu que, chaque fois que cela a été possible, les nouveaux établissements scolaires soient dotés des installations nécessaires aux sports de base individuels ou collectifs (gymnase, piscine). Dans le même esprit, un aménagement des horaires a été prévu dans le cadre des classes sportives aménagées.

La ville a été également pourvue d'équipements conçus aussi bien pour la population locale que pour la pratique du sport de haut niveau : Stade Nautique Rainier III, nouveau Stade Louis II, inauguré en 1985, comportant un terrain de football et une piste d'athlétisme avec des tribunes d'une capacité de 20.000 places, une salle omnisports servant notamment au basket-ball, au volley-ball et au handball, une piscine olympique couverte et de nombreuses salles spécialisées (gymnastique, judo, escrime, boxe, squash, haltérophilie, etc...), le Stand de Tir Rainier III, des courts de tennis, un parcours de santé.

Parallèlement, depuis 1949, l'effort des pouvoirs publics a été continu pour mettre le sport à la portée de tous : grâce aux aides financières octroyées par le Gouvernement Princier et la Commune de Monaco, la population locale et celles des communes limitrophes disposent d'environ 80 clubs encadrés par 26 fédérations sportives reconnues par les instances sportives internationales. Quatre membres sur dix inscrits dans

les clubs monégasques sont domiciliés hors de la Principauté.

Le troisième axe de la politique conduite dans ce domaine sous l'impulsion du Prince Rainier III a été de promouvoir la Principauté comme carrefour international du sport. Cet objectif s'est concrétisé :

- par une large participation au calendrier sportif international dans des disciplines traditionnelles ou nouvelles : les sports mécaniques (Rallye Automobile Monte-Carlo, Grand Prix de Formule 1), le yachting (Primo Cup, Monaco Classic Week), le tennis (Open de Monte-Carlo), l'athlétisme (Finales mondiales de l'athlétisme -, Marathon de Monaco), la natation (Meeting International), le concours hippique (Jumping International de Monte-Carlo), le bobsleigh (Concours international de poussée), la gymnastique (Concours International « Princesse Grace »), etc. ;

- en septembre 1993, par l'accueil à Monaco de la 101^e Session du Comité International Olympique, au terme de laquelle la ville de Sydney a été choisie pour organiser les Jeux Olympiques d'été de l'an 2000 ;

- par l'installation en Principauté du siège de plusieurs instances sportives ou institutions internationales : l'Association Générale des Fédérations Internationales Sportives (A.G.F.I.S.) ; l'Association Internationale pour un Sport sans Violence (A.I.C.V.S.) dont le Prince Rainier III fut président du Comité d'Honneur ; l'Association du Tennis Professionnel (zone Europe) depuis 1990 ; la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (IAAF) depuis 1994 ; l'Union Motonautique Internationale ; la Confédération mondiale du Sport de boules et l'Union Internationale de Pentathlon moderne et Biathlon.

Depuis 1995, le Gouvernement Princier a développé ses initiatives à l'égard de la jeunesse. Son action se déploie dans quatre directions :

- un effort de concertation, de soutien et d'information à l'égard des associations ;

- la diversification des activités culturelles, sportives et de loisirs offertes aux jeunes (pass'sport culture, aires de jeux...) ;

- la préparation des jeunes à l'entrée dans la vie active : stages en entreprises et à l'étranger, concours idées jeunes ;

- un soutien aux jeunes qui souhaitent s'engager pour des causes humanitaires et ouverture sur le monde extérieur : aide à la construction d'un foyer à Madagascar, jumelages et voyages dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

H - LA PRINCIPAUTE AUJOURD'HUI

Au cours des cinquante-six années qui viennent de s'écouler, la Principauté de Monaco s'est transformée, tout en préservant son identité, dans un monde connaissant de profondes et rapides mutations.

S'appuyant sur l'union de Sa Famille et des Monégasques, le Prince Rainier III a doté Monaco d'institutions modernes, adaptées à ses particularités ; ainsi ont été assurés la stabilité politique et le développement économique sur lesquels repose un progrès social durable.

Cette volonté permanente d'adaptation s'est encore exprimée au mois de février 2005 par l'élargissement du Gouvernement Princier dont le nombre de dépar-

tements ministériels, autour du Ministre d'Etat, a été porté de trois à cinq.

Le Prince, par Ses initiatives, a affermi l'indépendance et la souveraineté du Pays en l'ouvrant davantage vers l'extérieur. Au sein de la communauté internationale, Monaco est désormais reconnue non seulement comme un lieu où il fait bon vivre mais aussi comme un pays dynamique où l'on travaille, où l'on innove.

Le Prince Rainier III déclarait en 1989 :

« A Monaco ce qui est particulier c'est que l'autorité du Prince se répercute de façon familiale. On regarde vers le Prince plutôt comme un Chef de famille. Je crois que ce sont ces relations privilégiées entre le Prince et les Monégasques qui sont l'essentiel, qui font la pérennité de la Principauté ».

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00